



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 211-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Casimir

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir adoptera le projet de *Règlement numéro 211-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Casimir* lors de la séance régulière du 9 mai 2022 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220, boulevard de la Montagne.

QUE l'objet de ce règlement vise à remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, en ajoutant une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 12^e JOUR D'AVRIL 2022.




René Savard
Directeur général et greffier-trésorier